



FRANCE

L'impossibilité de mener une réforme qui convienne à tout le monde

En matière de mixité sociale et scolaire, il est difficile d'appliquer les principes du vivre-ensemble tout en répondant aux désirs des familles

ANALYSE

Près de 800 000 collégiens vont recevoir d'un jour à l'autre leur affectation en lycée. Mais à Paris, la concurrence fait rage pour les quelque 12 000 futurs lycéens. Hormis les questions d'équité de traitement, beaucoup, parmi les parents parisiens, agitent l'argument du calendrier. Fallait-il, en pleine épidémie de Covid-19, alors que la communauté éducative sort éprouvée de quinze mois de crise sanitaire, jouer à Paris au chamboule-tout avec les règles d'entrée au lycée ? « *Le contexte particulier, qui a vu nombre de foyers s'éloigner de l'école, n'est sans doute pas idéal*, observe Cécile Frattaroli de la fédération de parents PEEP Paris. *Mais y en a-t-il un de bon ?* »

En matière de carte scolaire, les réformes (ou les tentatives de réformes) ont souvent inauguré les quinquennats. Ainsi en a-t-il été de la suppression progressive (et limitée) de la sectorisation à l'entrée au collège, lancée en 2007 au début de la présidence de Nicolas Sarkozy. Un an plus tard, Affelnet,

procédure d'affectation des lycéens par le Net, était déployée dans les académies, suscitant rapidement des débats à Paris. Ailleurs, le suspense est limité par l'absence de choix : un, deux, trois lycées tout au plus par ville. Pas de quoi nourrir la foire d'empoigne.

Paris et ses vingt arrondissements, où l'extrême richesse côtoie l'extrême pauvreté, doit encore composer avec son héritage : une opposition historique entre l'ouest, terre privilégiée d'implantation des grands lycées napoléoniens, et l'est, plus populaire, plus pauvre en enseignement général.

Nulle part ailleurs qu'à Paris on ne compte une telle densité de collèges (116, rien que dans le public) et de lycées (44 dans les voies générale et technologique, accueillant des élèves 2^{de}). « *Nulle part ailleurs, on n'a vu s'installer une telle hiérarchisation entre les établissements* », martèle-t-on dans l'entourage du nouveau recteur et chancelier des universités, Christophe Kerrero. « *Ce timing n'a rien de politique* », assure-t-on en Sorbonne, où l'ancien directeur de cabinet de Jean-Michel Blanquer a

pris ses quartiers il y a un an : « *On est simplement arrivé au bout d'un cycle, la réforme est engagée depuis des années, on ne pouvait plus attendre.* »

« *Plus attendre* », parce que les élèves mécontents (mal affectés, voire sans affectation) n'ont cessé de donner de la voix : quelque 2 000 recours ont été formulés en juin 2020 ; entre 600 et 800 lors des précédentes sessions. « *Plus attendre* », parce que l'algorithme a beau avoir été reparamétré pour prendre en compte un bonus pour les boursiers, puis de véritables quotas, dans le sillage du « bug de Turgot » (ce lycée du 3^e arrondissement qui a vu affluer, en 2016, plus de 80 % de boursiers, un record), Affelnet n'a pas su enrayer la logique des « lycées de niveau ».

Une « *logique mortifère* » : c'est l'expression utilisée par Christophe Kerrero, le 5 mars, lors de la présentation à la presse de sa réforme. « *Il y a une vie à Paris en dehors du lycée Charlemagne* », résumait-il alors, regrettant, comme c'est aussi le cas dans les rangs des fédérations de parents, qu'on puisse avoir le sentiment que





« tout est joué à 15 ans ». Ou qu'on intègre un lycée comme on passe un concours. L'exemple de Charlemagne, dont le taux de réussite au bac affole tout l'Est parisien, n'a pas été pris au hasard : dans ce lycée du Marais, 95 % des élèves inscrits, jusqu'en 2020, pouvaient s'enorgueillir d'un 15 sur 20 de moyenne générale, contre 3 % seulement à l'entrée d'Henri-Bergson, dans le 19^e arrondissement.

« Condamné à du bricolage »

Alors que l'école française est régulièrement critiquée pour sa propension à reproduire les inégalités sociales et scolaires, l'académie-capitale voudrait, en la matière, pouvoir redorer son blason. Elle a gagné des points sur le premier volet : un rapport que l'Institut des politiques publiques a consacré à Affelnet, en 2014, a montré que l'outil avait permis de réduire de 30 % la ségrégation sociale dans ses lycées. Mais face au second défi, proprement scolaire, ça coince encore.

Au-delà du débat sur les effets de la resectorisation en cours, une question se pose : comment mener une réforme en matière de mixité qui puisse convenir à tous, dès lors qu'il est matériellement impossible de répondre favorablement à chacun ? Comment faire pour qu'elle soit applaudie, sur le plan des principes, au nom du vivre-ensemble, mais aussi dans l'intimité des foyers ? « Chaque famille a sa propre conception de comment son enfant doit avancer scolairement, relève Cécile Frattaroli, de la PEEP Paris. Il y a aura toujours des déçus. L'important est qu'il y en ait de moins en moins... »

Longtemps, les proverseurs du SNPDEN-UNSA ont porté en guise

de revendication la « règle des trois tiers » : affecter dans chaque lycée un tiers de bons élèves, un tiers de moyens, un tiers de plus faibles. « Mais on a toujours su que, dans le contexte parisien, c'était injouable, assure l'un d'eux. C'est un problème insoluble, observe, lui aussi sous couvert d'anonymat, un ancien recteur. Avec une sociologie de parents dotés de nombreux relais d'opinion, qui pour beaucoup votent à gauche tout en pratiquant l'entre-soi social... Le rectorat est condamné à du bricolage. »

Il faut faire œuvre de « pédagogie » et de « transparence », expliquent les chercheurs : si les algorithmes ont eu le mérite de sortir les procédures d'orientation des élèves de l'« arbitraire » des décisions des chefs d'établissement, ou de la règle du « premier arrivé, premier servi », ils demeurent opaques pour le grand public. Autre geste attendu en direction des familles : autoriser des ajustements de secteurs. Beaucoup d'entre eux, en cette « année 1 » de la réforme, n'apparaissent ni « suffisamment équilibrés » ni « équitablement dotés », observe Ghislaine Morvan-Dubois, présidente de la FCPE Paris.

Ne faudrait-il pas aussi, s'il est question de justice sociale et scolaire, intégrer à la procédure ces lycées et filières de prestige (les Louis-le-Grand et Henri-IV, les sections internationales...) qui bénéficient, aujourd'hui encore, de voies de recrutement parallèles ? La question est posée par de nombreux parents. A ce stade, cependant, rien de tel n'est envisagé. ■

MATTEA BATTAGLIA

